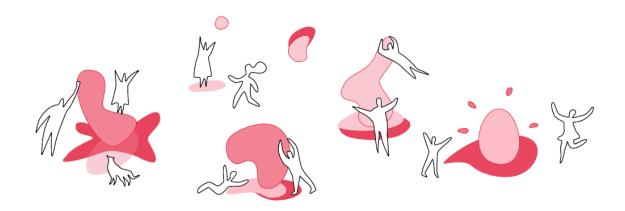
Prix de l'Arc jurassien

Principes et fonctionnement

- Année 2024





Préambule

L'association **arc**jurassien.ch est une structure de coopération politique et de développement régional qui réunit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Elle a notamment pour objectif de valoriser l'identité de l'Arc jurassien, de contribuer à une meilleure connaissance de ce territoire et d'en promouvoir les spécificités et les projets.

Dans la continuité de la <u>Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040</u>, **arc**jurassien.ch souhaite valoriser l'identité régionale et promouvoir des projets et initiatives qui répondent aux principes issus de cette vision territoriale.

Objectif du prix

Le Prix de l'Arc jurassien récompense des projets en cours de réalisation ou terminés qui mettent en valeur l'excellence et les spécificités de l'Arc jurassien et participent à son rayonnement. Il vise à stimuler des initiatives exemplaires qui participent à concrétiser la <u>Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040</u> par leur capacité d'innovation et de créativité face aux défis environnementaux, sociétaux et économiques.

Les projets et initiatives candidates doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

- L'innovation et l'entrepreneuriat
- La valorisation du terroir
- L'enrichissement de la vie culturelle et sportive
- Le développement durable

Critères d'éligibilité et d'évaluation

Pour être éligibles, les projets et initiatives doivent :

- Se dérouler dans l'Arc jurassien suisse ;
- Être portés par une personne physique ou morale localisée dans l'Arc jurassien suisse ;
- Être en cours de réalisation ou terminés.

Les projets et initiatives seront évalués selon les critères suivants :

- Leur contribution au rayonnement de l'Arc jurassien ;
- Leur participation au dynamisme local et régional ;
- La diversité des acteurs impliqués dans le projet et des coopérations induites ;
- Le recours à des ressources locales et la mise en valeur de spécificités régionales;
- Leur contribution au développement durable.

À qui s'adresse ce prix?

L'appel à projet s'adresse à toute personne physique ou morale située dans le périmètre de l'Arc jurassien suisse et déployant ses activités dans ce même territoire. Le périmètre comprend le canton du Jura, les arrondissements du Jura bernois et de Bienne, le canton de Neuchâtel et le Jura vaudois.

Dotation du prix

La dotation totale du prix est de CHF 20'000.-.

Le prix peut être remis à un-e lauréat-e unique ou partagé entre plusieurs lauréat-e-s choisi-e-s par le jury.

Calendrier

- 1er septembre 2024 : délai de candidature.
- 28 octobre 2024, après-midi: présentation des projets sous forme de pitchs par les candidats finalistes, en présence du jury. Les finalistes seront informés début octobre des modalités de la présentation.
- 15 novembre 2024, fin de matinée : remise des prix, Château de Boudry.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être adressés au secrétariat d'**arc**jurassien.ch en format électronique, à l'adresse <u>prix@arcjurassien.ch</u>.

Le délai de remise des candidatures est fixé au 1er septembre 2024.

Nous invitons les candidates et candidats à consulter le règlement du prix avant de soumettre leur candidature. Le règlement du prix, le formulaire de candidature et toutes les informations utiles sont disponibles à l'adresse <u>www.arcjurassien.ch/prix</u>.